

QUARTIER DES MARBRIERS :
POSITION DU GROUPEMENT POUR LA SAUVEGARDE DU PLATEAU DE
SAINT-GEORGES
RAPPORT A LA COMMISSION D'URBANISME

Nous faisons référence dans ce rapport au projet du DAEL intitulé Plan Directeur de Quartier sous référence chiffrée 29'373-343, tel qu'il a été publié en Mai 2005 et tel qu'il vous est soumis ce soir.

Le **Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges** est un groupement d'habitants du Plateau sans aucun lien avec les milieux immobiliers ni aucune appartenance politique spécifique. Il est entièrement bénévole. Nous nous exprimons donc ce soir en son nom.

A - Nous avons sur ce projet 29'373-343 des **points de convergence**

1. **Oui** quant au principe d'une densification en zone de développement
2. **Oui** à l'élaboration dans ce quartier d'une « zone de ralliement »
3. **Oui** à la hiérarchisation des circulations (circulation de transit, circulation de desserte, réseau deux-roues, réseau piétonnier)
4. **Oui** à la création d'un demi-groupe scolaire.

B - Nous avons cependant des **sujets de divergence**

1. **Densifier, mais autrement**, c'est-à-dire
 - a. Sans gabarits et implantations prédéfinis, mais en recherchant *un habitat « vivant »* (bâties de hauteurs et d'orientations diverses, par exemple avec des toitures permettant de constituer des attiques, etc...dans un esprit qui retrouve, tout en la modernisant, une urbanisation « villageoise » - cf illustrations présentées).
 - b. Sans opposer « ghetto HBM-bas-de-gamme » et « zones résidentielles », mais en veillant de *l'équilibre des populations résidentes* de telle sorte qu'elles soient représentatives de la population générale (cf projet en cours sur les 4'000 m2 du secteur B3) : un habitat mixte de qualité (et de coût) comparables, avec certain parties en HBM subventionnées et d'autres en résidentiel.
 - c. En respectant les parcelles non vendues c'est-à-dire en recherchant des *interfaces architecturales appropriées*.
 - d. En maintenant autant que possible l'*arborisation* « significative » existante (arbres de plus de 10 m) qui forment autant de zones d'ombrage et de ralliement local plutôt que de limiter l'arborisation à celle des axes de desserte.
2. **Veiller à une séparation du trafic de transit d'avec les trafics de desserte** (cimetière, habitat et parkings, écoles) en réexaminant les points suivants :
 - a. Chacun de ces trafics est destiné à augmenter

- Transit :
 - a. axe Pont-Butin - Ville de Genève
 - b. en développement : axe La Praille - Pont-Butin par l'Avenue du Plateau, en dépit de la limitation 30 km/h.
- Desserte:
 - densification certaine mais non évaluée (cimetière, écoles, commerces, logements).
- b. La **sécurisation des accès scolaires** est impérative, aussi bien pour l'accès au Collège de Florimont que pour l'accès au futur demi-groupe scolaire (traversée de la route de Saint-Georges).
- c. Une étude de réalisation du trafic de **transit en tranchée** pourrait offrir une solution. Elle privilégierait en outre la réalisation en surface d'un vrai centre de ralliement.

C - Et nous avons des propositions complémentaires, plus globales, au sujet de la cohérence des projets entre eux :

- a. Favoriser un **habitat de proximité** : il faut que le développement de l'habitat prenne en compte la réalité locale : Lancy se doit d'offrir des solutions de logement également aux employés et aux cadres que les entreprises qui s'implantent dans cette région recherchent (P&G, Zschokke, La Praille).
- b. Examiner la **cohérence fiscale** des charges cantonales et communales induites par les chantiers de développement.

Nous suggérons de même **d'impliquer dans une réalisation architecturale à cette échelle l'Ecole d'architecture avec mandat d'élaborer des variantes au PDQ actuel.**

En conclusion

Pour qu'un nouveau projet, modifié, meilleur et disposant de chances plus conséquentes de se réaliser dans des délais et à des coûts corrects,

- nous avons décidé d'informer l'ensemble de la population de Lancy – *ce qui est à notre sens vrai pour le quartier des Marbriers l'est également pour d'autres projets* –
- nous avons réalisé à cet effet un dépliant tous-ménages que voici (cf illustration) et également créé un site Internet : www.sauvegarde-st-georges.org.

Nous espérons de la Commission d'Urbanisme puis des autorités de la Ville de Lancy une résolution ferme **refusant le projet présenté et demandant la modification du PDQ dans sa version de mai 2005...** parce qu'il est sain que les réalisations futures soient un vrai **projet d'urbanisme** et qu'il soit agréé de la population.

Le 31.8.2005

Rapporteur du Groupement : Bertrand Lasserre